Fonction Publique Territoriale

CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

ARRETÉ

MODIFIANT L'ARRETE N° 17-286 PORTANT OUVERTURE POUR L'ANNÉE 2017 DES SESSIONS DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL POUR LA COMMUNE DE FONDETTES

N/Réf. : NP/CM/17-327

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu la délibération du 17 novembre 2016 de la Commune de Fondettes relative à la titularisation d'agents contractuels.

Vu la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire et la Commune de Fondettes,

Vu l'arrêté n° 17-286 en date du 26 septembre 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant ouverture pour l'année 2017 des sessions de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Ingénieur territorial pour la commune de Fondettes.

ARRETE,

Article 1er :

L'article 5 de l'arrêté n° 17-286 est modifié comme suit :

La Commission de sélections professionnelles se réunira au cours de la session prévue le :

Lundi 11 décembre 2017
de 14h00 à 15h00

au Centre de Gestion d'Indre et Loire
25 rue du Rempart
37000 TOURS

Article 2 :

La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.

Article : 3

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Tours, le 20 novembre 2017

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente

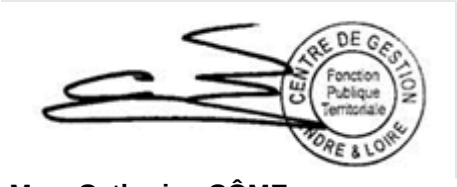

Mme Catherine CÔME

Publié le :

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente

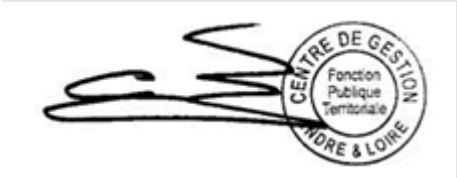

Mme Catherine CÔME

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté modifiant l'arrêté n.17-286 portant ouverture pour l'année 2017 des sessions de sélection professionnelle d'intégration au grade d'ingénieur territorial pour la commune de Fondettes

Date de transmission de l'acte : 20/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2017

Numéro de l'acte : CONC17-327 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20171120-CONC17-327-AR

Date de décision : 20/11/2017

Acte transmis par : Nathalie ERNESTES

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.2. Autres domaines de competences des departements